



Élections
professionnelles de
la Fonction Publique
2022
à la CAP Catégorie C
du ministère de
l'Agriculture

VOTEZ FO

Du 1^{er} au 8
décembre 2022

Elections
de vos
représentants
des personnels
par vote
électronique

FO : LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

**Vous êtes Adjoint administratif,
Adjoint technique,
Adjoint technique de formation recherche ou
Adjoint technique de l'enseignement agricole,
alors vous êtes concerné par les élections à la
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
Catégorie C.**



Si la loi de transformation de la fonction publique de 2019 entend réduire la représentation des personnels et leur capacité à défendre les intérêts particuliers des agents, **notre syndicat a le pouvoir d'intervenir pour défendre votre carrière.**

Vos élus FO sont à votre écoute, quelle que soit votre structure d'affectation. Ils constituent une équipe experte et expérimentée :

- Indépendants de l'administration, ils prennent en considération votre situation personnelle.
- Ils exercent votre « droit d'évocation » auprès de l'administration lors des mobilités.
- Ils défendent votre dossier de promotion dans le cadre de leurs échanges avec l'administration.
- Ils vous rendent compte de leurs travaux et des résultats obtenus.
- Ils restent à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner.
- Ils n'hésitent pas à interpellier l'administration si la situation d'un agent le nécessite.

LA
FORCE
DU
COLLECTIF

AVEC FO...



AVEC FO, AGISSONS ENSEMBLE

FO est le 1^{er} syndicat représentatif de la Fonction Publique, le 2^{ème} au CTM du MASA.

FO est présente dans tous les secteurs du MASA.

Toute l'action de notre syndicat n'a qu'un seul but : exprimer et faire aboutir vos revendications et vos droits quel que soit le gouvernement en place.

VOTER **FO**

C'est renforcer la démocratie dans les instances (CSA, CAP, CCP).

VOTER **FO**

C'est l'assurance d'être entendu et représenté par des femmes et des hommes qui s'engagent.



Si avec les LDG (lignes directrices de gestion), les CAP n'ont plus les mêmes compétences en matière de carrières et de mobilités, vos élus FO restent vos défenseurs dans les CAP qui continuent d'être saisis systématiquement pour :

- Les sanctions disciplinaires des fonctionnaires (2^e, 3^e et 4^e groupes).
- Le licenciement pour insuffisance professionnelle.
- Le licenciement d'un fonctionnaire mis en disponibilité.
- Le licenciement du fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, de son congé de longue maladie ou de longue durée, refuse sans motif valable lié à son état de santé le ou les postes qui lui sont proposés.
- Le refus de titularisation.
- Le refus de démission.

Ils vous accompagnent pour tous vos recours dans le cadre des CAP qui continuent à se réunir à la demande de l'agent pour :

- La révision du compte rendu de l'entretien professionnel.
- Le refus de formation.
- Le refus opposé à une demande de mobilisation du compte personnel de formation.
- Le refus de congé de formation syndicale ou en matière d'hygiène et de sécurité.
- Le refus d'accomplir un service à temps partiel.
- Le refus d'autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou à une action de formation continue.
- Le refus d'autorisations de télétravail.
- Le refus opposé à une demande de congés au titre du compte épargne-temps.
- Le refus de mise en disponibilité.

Ecoute Conseil Défense Indépendance

VOTER FO

C'est choisir des élus libres et indépendants des pouvoirs politiques et de leur administration ou des autres forces syndicales.

VOTER FO

C'est choisir des élus qui font respecter les droits et l'égalité de traitement des agents.

VOTER FO

C'est choisir des élus dont la priorité est de rester proches de la situation et des préoccupations personnelles des agents

VOTER FO

C'est choisir des élus compétents, disponibles, qui rendent compte de leurs travaux

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS POUR LA JUSTICE SOCIALE

DES FEMMES ET DES HOMMES S'ENGAGENT POUR VOUS REPRÉSENTER.

1	Patricia Maillot	Adjointe administrative	DAAF la Réunion
2	Maria Boucif	Adjointe administrative	EPLEFPA Contamine sur Arve
3	François Bourdais	ATFR	Institut Agro
4	Mireille Laroche	Adjointe administrative	Vetagro-Sup
5	Alexis Moncassin	Adjoint technique	DDTM 64
6	Nadège Malhuret	Adjoint technique	DDT03
7	Laurence Robinet	Adjointe administrative	LEGTA Lucien Quelet à Valdoie
8	Francine Nedoncelle	Adjointe administrative	LEGTA Amiens le Paraclet

VOTER FO

C'est voter pour un syndicat qui défend les agents du MASA, quelle que soit leur affectation, avec les droits qui s'y rattachent

VOTER FO

C'est renforcer la démocratie dans les instances face à l'administration

**LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE**

C'EST VOTER POUR VOTRE AVENIR !

POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES, VOS ÉLUS FO S'ENGAGENT À :

- Vous défendre dans votre progression de carrière et, si besoin, vous accompagner dans les recours y compris auprès des tribunaux administratifs.
- Défendre un cadre qui permette aux agents un vrai déroulement de carrière.
- Lutter contre les promotions « à la tête du client ».

FO ne fait pas partie de ceux qui accompagnent les contre-réformes ou qui font semblant de ne pas les voir ! Nous continuons :

- De revendiquer une rémunération digne par une revalorisation immédiate des salaires sans contrepartie pour rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis plusieurs décennies (25% depuis 2000) et un démarrage des grilles à 120% du SMIC. Cela permettrait de percevoir une meilleure pension.
- D'exiger l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire, afin qu'elles comptent pour la retraite.
- De nous battre pour obtenir un plan de requalification de C en B, sur plusieurs années.
- De dénoncer PPCR qui allonge la carrière des agents et provoque l'inversion de carrière, pour certains agents, dans le cadre de promotion de C en B.

Parce qu'il n'y a pas de République sans services publics, sans fonctionnaires, FO, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'État, n'accepte pas les dégradations et remises en cause de nos statuts et de nos conditions de travail !

Le service public a une histoire, donnons-lui un avenir !

En votant pour vos représentants FO, vous nous donnez les moyens d'être habilités à négocier.

Nous n'avons qu'un objectif : la défense de vos intérêts !

Ne subissez pas, votez FO !



**POUR DÉFENDRE MES DROITS
LE DÉCLIC FO**